

UN INCUBATEUR POUR LA RELÈVE DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

LA FORGE
QUÉBEC CINÉMA

PRÉSENTÉ PAR
NETFLIX

RÈGLEMENTS 2024

La Forge Québec Cinéma, présentée par Netflix, est une fabrique créative destinée aux talents de la relève en cinéma. La Forge consiste en une série d'activités couvrant tout le processus créatif de la fabrication d'un film à travers ses multiples formes d'écriture : scénario, images, montage et son. C'est un endroit où le travail d'équipe et la créativité permettent de faire émerger l'œuvre collective qu'est la production d'un long métrage.

La Forge rassemblera 6 duos de créateur·rices de la relève dans le but de développer leur projet de long métrage de fiction. Appuyé par des mentors, le programme stimulera la création et contribuera à une meilleure maîtrise des différents métiers et pratiques du cinéma pour nourrir professionnellement et humainement un bassin de nouveaux talents.

DATES DE L'ÉVÈNEMENT

La Forge se déploie en trois temps :

- Une résidence de 5 jours | 8 au 12 janvier 2024 ;
- Un atelier de 2 jours | 12 et 13 février 2024;
- Participation active au Rendez-vous Pro incluant un pitch de projet | fin février 2024

RÈGLEMENTS ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. ADMISSIBILITÉ DES CANDIDAT·ES

Nous sommes présentement à la recherche de 12 candidat·es, qui présentent un projet en duo. Ce duo peut être formé de scénaristes, de réalisateur·rices, de monteur·es, de directeur·rices photo, de directeur·rices artistiques ou de compositeur·rices.

- Les duos de candidat·es doivent soumettre un projet de long métrage de fiction en français.
- Six (6) duos de créateur·rices seront sélectionnés parmi les candidat·es.
- La sélection des candidat·es sera faite sur la base de leur CV, de leur portfolio et de la qualité de leur projet de long métrage.
- Les candidat·es doivent avoir réalisé et/ou scénarisé un court métrage et/ou une websérie sélectionné dans un festival reconnu[1], appuyé par la Sodec, Téléfilm Canada ou le World Fest, ou ayant été diffusé sur une chaîne ou plateforme en règle, ou y apparaître au générique dans un des postes admissibles.
- Les candidat·e-s ne doivent pas avoir participé à une édition antérieure de La Forge.
- Les scénaristes et/ou réalisateur·rices ne doivent pas avoir réalisé ou écrit un long métrage produit avec un budget de plus de 1 million de dollars CAD.
- Les scénaristes et/ou réalisateur·rices peuvent avoir reçu du financement pour un projet de scénario en développement tant que les droits de leur scénario sont toujours sous leur contrôle.
- Les candidat·es doivent démontrer une expérience notable en fiction dans l'industrie du cinéma, de la télévision ou de la websérie dans un des postes admissibles.
- Chaque candidat·e doit fournir une lettre d'appui à sa candidature.

Ces lettres peuvent être émises par différents organismes de formation (L'Inis, UQAM, UdeM, Concordia, etc.), de groupes de création (Wapikoni, Kino, etc.) ou de mentors personnels. Quelle que soit l'origine des références, les lettres d'appui doivent surtout démontrer l'intérêt des participant·es envers leur métier et leur capacité à se démarquer.

[1] Selon la liste de la [SODEC](#) pour les films et celle du World Webfest pour les webséries.

RÈGLEMENTS 2024

Les candidat·es sélectionné·es doivent s'engager à assister aux 5 jours de résidence de La Forge Québec Cinéma ainsi qu'aux ateliers subséquents du Rendez-vous Pro dans le cadre des Rendez-vous Québec Cinéma.

- ◆ Les candidat·es doivent posséder un statut légal officiel au Canada (citoyenneté ou résidence permanente).
 - Québec Cinéma couvrira tous les frais de déplacement au Québec du ou des candidat·es sélectionné·es pour s'assurer de leur présence aux événements.

Les candidat·es s'engagent à adopter les mesures d'écoresponsabilité du programme de la Forge et à fournir les efforts en conséquence. Par exemple, le covoiturage sera fortement encouragé.

En lien avec ses valeurs d'égalité et de diversité, Québec Cinéma encourage la participation des femmes et des minorités de genre, des membres des communautés culturelles et autochtones, et des personnes en situation de handicap.

2. ADMISSIBILITÉ DES ŒUVRES

Veillez noter qu'il est obligatoire de soumettre un projet de long métrage de fiction pour être admissible à La Forge Québec Cinéma.

- ◆ Le projet de scénario doit être libre de droits et ne doit pas avoir fait l'objet d'une prise d'option par un producteur·rice.
- ◆ Le projet de scénario doit être francophone.
- ◆ Les projets de scénarios seront lus, partagés et analysés par le comité de sélection et les participants(es) de La Forge.
- ◆ Les projets de scénarios serviront de base de travail pour tous les ateliers pratiques de La Forge et seront présentés devant un panel de producteur·rices, sous forme de pitch, lors du Rendez-vous Pro dans le cadre des Rendez-vous Québec Cinéma 2023.
- ◆ Les projets de scénario doivent être scénarisés ou coscénarisés par un·e Québécois·e. (Voir définition ci-haut.)
- ◆ Le projet de scénario pourrait être écrit par un seul des candidat·es du duo. La Forge n'exige pas que les scénarios soient écrits à deux.
- ◆ Les scénarios doivent être au minimum à l'étape du traitement/synopsis long pour permettre au jury de se prononcer.
- ◆ Un document PDF comprenant le synopsis court et le traitement/synopsis long du projet ainsi qu'une lettre d'introduction du duo porteur de projet doit être soumis via le formulaire d'inscription en ligne avant le mercredi 22 novembre, 17h.

Netflix ne s'engage en aucun cas à lire, à commenter ou à cautionner les projets soumis ou retenus dans le cadre de La Forge Québec Cinéma.

2.1. CATÉGORIES ADMISSIBLES

- ◆ **LONG MÉTRAGE DE FICTION** : Œuvre de fiction francophone dont la durée est égale ou supérieure à 70 minutes.

RÈGLEMENTS 2024

FORMULAIRE OBLIGATOIRE

Les inscriptions doivent impérativement se faire en remplissant le formulaire en ligne et en y joignant toute la documentation demandée ou sur demande auprès de laforge@quebeccinema.ca.

Aucune inscription non officielle par courriel, téléphone ou en personne ne sera considérée.

3.2. DATE LIMITE DE SOUMISSION

La date limite pour remplir le formulaire en ligne est le 22 novembre 2023 à 17 h.

La Forge Québec Cinéma se réserve le droit de refuser une candidature qui ne respecte pas les délais d'inscription.

3.3. PIÈCES REQUISES OBLIGATOIRES

Toutes les pièces requises doivent être reçues au plus tard le 22 novembre 2023 à 17 h via le :

Une photo du/de la candidat·e ;

Des liens vers un démo, un portfolio ou tout site Internet qui permettra au jury d'évaluer leur candidature ;

Un CV ;

Une lettre de recommandation par candidat·e ;

La liste de vos nominations ou participations à des productions ayant fait l'objet d'une sélection en festival ;

Un document PDF regroupant le synopsis court et le traitement/synopsis long ainsi qu'une lettre d'introduction au projet.

- ◆ Merci de communiquer avec laforge@quebeccinema.ca si vous ne pouvez pas fournir de lien de visionnement en ligne.

4. COMITÉ DE SÉLECTION

La présélection des candidat·es est faite par un comité de programmeur·rices issu de l'équipe de Québec Cinéma. La sélection finale sera assurée par un comité composé de professionnel·les du milieu cinématographique québécois, appuyé par Québec Cinéma.

La sélection s'appuiera d'abord sur une volonté d'assurer l'émergence des multiples talents de la création cinématographique au Québec, de favoriser la collaboration entre les métiers et de servir de catalyseur pour des projets de fiction porteurs. En ce sens, les choix de candidat·es ne constituent pas un jugement qualitatif de leur talent, mais ils traduisent plutôt un souci de trouver une cohorte cohérente dans le but de créer une expérience enrichissante pour tous.

Veillez noter qu'en raison de la grande quantité de candidatures reçues, il sera impossible pour le comité de sélection de fournir des commentaires suite à un refus.

3.1. INSCRIPTION

RÈGLEMENTS 2024

5. CANDIDATURES SÉLECTIONNÉES

Les résultats de la sélection seront communiqués par courriel aux candidat·es à la fin du mois de novembre 2023. Toute sélection est finale et doit demeurer confidentielle jusqu'au dévoilement de l'événement en janvier 2023 (date à confirmer).

6. LAURÉAT·ES

Un duo de créateur·rices recevra une bourse de 10 000 dollars CAD, remis par un jury composé de professionnel·les. L'équipe lauréate sera dévoilée à l'issu du *pitch* des projets qui se déroulera dans le cadre des Rendez-Vous Pro de la 42e édition des RVQC.

7. MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Du matériel promotionnel photo ou vidéo pourrait être produit au cours des différentes activités de La Forge.

Le/la candidat·e sélectionné·e autorise Québec Cinéma à diffuser des extraits ou des segments de sa participation à des fins promotionnelles, ou à des fins d'archivage, avant et pendant l'événement.

Veillez noter que les biographies sont révisées et modifiées par notre équipe de correcteur·rices et rédacteur·rices à des fins d'uniformité. Nous nous réservons le droit de modifier ou de raccourcir les textes soumis au formulaire.

8. DROITS ET AYANT DROIT

Dans le cas de soumission d'un scénario, l'ayant droit déclare et garantit qu'il détient tous les droits, incluant les droits de propriété intellectuelle et de propriété privée, titres et intérêts sur l'œuvre qu'il soumet dans le cadre de La Forge.

L'ayant droit garantit que l'œuvre qu'il soumet est entièrement originale et qu'aucun de ses éléments n'enfreint le droit à la vie privée, à l'honneur et à la réputation d'une tierce partie.

Dans le cas où le/la candidat·e souhaiterait soumettre une œuvre adaptée d'un autre média (livre, bande dessinée, etc.), le/la candidat·e doit s'assurer, preuve à l'appui, que les droits d'adaptation sont disponibles au moment de la soumission du scénario. Cette preuve doit être téléversée au moment de l'inscription de la candidature.

Dans l'éventualité où le projet de scénario venait à être produit sous toute forme audiovisuelle, les ayants droit au scénario s'engagent à faire mention de La Forge Québec Cinéma au générique de l'œuvre.

En vertu des garanties susmentionnées, l'ayant droit s'engage à prendre fait et cause et à indemniser Québec Cinéma pour tout dommage, dépense, frais et coût raisonnables encourus ou subis par lui à la suite de poursuite intentée par un tiers en raison de la non-conformité à l'une ou l'autre des déclarations et garanties qui précèdent.

LA FORGE
QUÉBEC CINÉMA

PRÉSENTÉ PAR
NETFLIX

RÈGLEMENTS 2024

LA DIRECTION DE QUÉBEC CINÉMA SE RÉSERVE LE DROIT DE STATUER SUR TOUS LES POINTS NON PRÉVUS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

VEUILLEZ VOUS ASSURER D'INCLURE TOUTES LES PIÈCES REQUISES À VOTRE DOSSIER DE SOUMISSION.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS CONSIDÉRÉS.

Toutes questions concernant les activités de La Forge et la soumission des candidatures peuvent être adressées à laforge@quebeccinema.ca.

LA FORGE QUÉBEC CINÉMA
2 rue Sainte-Catherine est, Bureau 101
Montréal, QC, H2X 1K4